

Numéro :
(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2023-2024
(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse
valable du 15 août 2023 au 31 mars 2024)
Massif 14 – Le Bouchet
(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Société :

Nom – Prénom : PRUVOST Jean-Marc

Adresse : 17, rue de Varennes 36300 LE BLANC

Téléphone(s) : 0671306953 /

Mail : jeanmarc.pruvost1955@gmail.com

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou ~~Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : ROSNAY

Lieu-dit principal : Etang de la Cure

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
		9 ha		

Fait à Le Blanc, le 21/09/23 Signature du demandeur : 

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 22/09/2023

PO
Le Président,
L. BANDILLOT



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
B.P. 12
46, Boulevard du Moulin Neuf
36001 CHÂTEAUROUX Cédex